

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Lecture du dossier de demande d'enregistrement 27/05/2021 :

* Le projet concerne 3 rubriques ICPE sous le régime enregistrement

Le dossier comporte une analyse de conformité de l'arrêté ministériel de prescriptions générales pour la rubrique 2521.

Le dossier ne comporte pas d'analyse de conformité pour les rubriques 2515 et 2517.

* Le projet se situe à proximité de zones identifiées comme zones humides, au nord (env. 300m) et au sud (env. 250m). Le dossier ne comporte pas de sondages pédologiques permettant de définir la présence ou non de zone humide sur la parcelle.

Il est fait référence à l'étude d'impact de l'extension de la ZAC datant de 2009 et 2015. Depuis ces parcelles ont pu devenir humides.

La réalisation de sondages permettrait de valider la conformité avec le SAGE qui interdit toutes destructions de zones humides.

* Le projet comporte un bassin permettant de récupérer les eaux d'extinction d'incendie.

Ce bassin ne récupère pas les eaux pluviales du site.

Comment se fait le captage d'eau d'extinction d'incendie si l'incendie se produit sur les axes de circulation ?

Le plan d'ensemble ne permet pas de comprendre comment fonctionne ce bassin.

Pour rappel: le bassin avant rejet n'est pas équipé d'une vanne permettant de piéger une pollution.

• Beaucoup de questions sur les odeurs et gaz nocifs.

• Les vents d'ouest ramènent ces odeurs et gaz sur Parcoul.

• 3,70ha pour 3 emplois direct ??

• Suppression l'agriculture pour une usine de bitume. alors que les maires et les élus ont des discours de respect de l'environnement et d'écologie.